

RESOLUTION SUR LES ETATS DE LA LIGNE DE FRONT
ET LES AUTRES ETATS VOISINS

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa 53ème Session Ordinaire, à Addis Abéba, Ethiopie, du 25 février au 1er mars 1991,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire Général (CM/1645 (LIII)) et de la 53ème Session Ordinaire du Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique (CM/1646 (LIII)),

Gravement préoccupé par la situation toujours explosive en Afrique australe, provoquée par le système abject de l'apartheid,

Notant avec une profonde préoccupation les actes d'agression et de déstabilisation perpétrés par le régime de Prétoria contre les Etats de la Ligne de Front et les autres Etats voisins, tout particulièrement contre l'Angola et le Mozambique,

Pleinement conscient des sacrifices énormes que continuent à consentir les Etats de la Ligne de Front dans la lutte pour la libération totale de l'Afrique,

1. FÉLICITE les Etats de la Ligne de Front et les autres Etats voisins pour leurs sacrifices et leur appui en faveur du peuple d'Afrique du Sud dans sa lutte légitime contre l'Apartheid et le colonialisme.

2. LANCE UN APPEL aux Nations Unies et à la Communauté Internationale dans son ensemble pour qu'elles continuent d'accorder toute forme d'assistance à la nouvelle nation de Namibie pour lui permettre de consolider ses institutions politiques dans son pays.

3. REAFFIRME que Walvis Bay et les Iles au large de la Namibie font partie intégrante du territoire namibien dont les frontières s'étendent au Sud jusqu'au milieu du fleuve Orange et EXIGE leur rétrocession à la Namibie.

4. CONDAMNE le régime de Prétoria pour le recrutement d'anciens membres de l'escadron tristement célèbre Koevet, et du SWATF comme mercenaires en Afrique du Sud.

5. FELICITE le Président Jose Eduardo dos Santos de la République Populaire d'Angola et le Président Joaquim Chissano de la République du Mozambique pour les importantes initiatives qu'ils continuent à prendre dans leurs pays respectifs en vue d'établir la réconciliation nationale, l'harmonie et une paix durable.

6. REITERE son appel à la Communauté Internationale pour qu'elle appuie les efforts des gouvernements de l'Angola et du Mozambique en vue d'aboutir à la réconciliation et la normalisation de la vie dans les deux pays. ET INVITE toutes les parties directement ou indirectement impliquées à cesser toutes actions de nature à porter préjudice au processus de paix.

7. REITERE son appel à la Communauté Internationale pour qu'elle apporte toute assistance possible aux Etats de la Ligne de Front et aux autres Etats voisins afin de leur permettre de résister aux actes d'intimidation, de chantage et de déstabilisation perpétrés par l'Afrique du Sud.

8. CONDAMNE le régime raciste de Prétoria pour ses actes persistants d'intimidation, de déstabilisation et de chantage perpétrés contre les Etats de la Ligne de Front et les autres Etats voisins et DEMANDE que soit mis fin immédiatement au soutien fourni par le régime de Prétoria à des groupes bandes en Angola et au Mozambique.